

**COMITE TECHNIQUE PARITAIRE LOCAL DES SERVICES DE LA COMMUNAUTE
EDUCATIVE
Séance du 11 février 2011
COMPTE-RENDU**

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

Représentants de l'autorité territoriale siégeant en qualité de titulaire :

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,
Monsieur Sylvain ESTAGER,

Représentants de l'autorité territoriale siégeant en qualité de suppléant:

Monsieur Claude NICOLET,
Monsieur Sylvain STANESCO, arrivé à 10h50,

Représentants du personnel siégeant en qualité de titulaire :

Monsieur Christian POUCHAIN,
Madame Martine GIQUELLO,
Monsieur Fabrice DEWULF,
Monsieur Gérard HERMINET,
Monsieur Giuseppe CASTELLO,
Monsieur Jean-Bernard CARLIER,
Monsieur Joël POULY (UNSA),

Représentants du personnel siégeant en qualité de suppléant :

Monsieur François DELACROIX,
Monsieur Jérôme BEREALIX,
Monsieur Pascal HOOGSTOEL,
Monsieur Haizdine BOUZIANE,
Monsieur Joël THULLIEZ,
Monsieur Jérôme BRESSON,
Monsieur André GUILLEMOT
Monsieur Christian GALLET,

Etaient excusés :

Représentant de l'autorité territoriale :

Madame Catherine DE PARIS,
Madame Christelle FAUCHET,
Madame Dominique REMBOTTE,
Madame Françoise DAL,

Madame H el ene PARRA,
Monsieur Philippe KEMEL,
Monsieur Rudy ELEGEST,
Monsieur Christophe PILCH,
Monsieur Michel-Fran ois DELANNOY,
Monsieur Eric ROMMEL,
Monsieur Dominique PLANCKE,
Madame Rachida SAHRAOUI,

Repr esentants du personnel :

Monsieur Jean-Paul DIEVAL,

Etaient  galement pr esents :

Monsieur Georges DE VREESE, Directeur G n ral Adjoint « Organisation et Ressources »,
Monsieur Xavier MAIRE, Directeur des Ressources Humaines,
Monsieur R mi MAILLARD, Directeur Adjoint D l gu  aux Partenariats RH,
Monsieur Wilfried LEFEBVRE, Chef du Service « Communication Interne et Relations Sociales »,
Monsieur Patrice MARCHANT, Charg  de mission expert « Dialogue Social »,
Madame Christine MESNARD, Charg  de mission « Dialogue Social »,
Madame Isabelle TANCHON, Gestionnaire « Relations Sociales »,
Monsieur Jean-Paul DEBAETS, assistant de Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

Expert d sign s par l'Administration :

Madame Anne WETZEL, Chef de Service   la DGA « Education et Lyc es »
Madame Sylvia DEROO, Charg e de Mission Evaluation   la DRH
Madame Sylvie BERTHIER, D l gu e Ressources Humaines TOS   la DRH
Monsieur Jean-Fran ois DESPREZ, D l gu  Ressources Humaines TOS   la DRH
Monsieur Thierry GILLEI, Directeur Adjoint D l gu , Direction du Patrimoine,

Etaient excus s :

Monsieur Yves DURUFL , Directeur G n ral des Services,
Monsieur Fran ois DELAGRANGE, Directeur de Cabinet,
Madame St phanie DAFEUR, Gestionnaire « Relations Sociales »,
Madame Martine PAVOT, Directrice G n rale Adjointe « Education et Lyc es »

Sous la pr sidence de Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE.

Le quorum est atteint.

M. NICOLET est d sign  secr taire de la s ance et M. BRESSON secr taire - adjoint.

1. Adoption du procès verbal de la séance du 2 Juillet 2010

M. DEWULF (CGT) tient tout d'abord à remercier les services pour la réalisation du procès-verbal et du compte-rendu détaillé. Il revient ensuite sur les conditions dans lesquelles les représentants CGT avaient été amenés à émettre des avis favorables aux dossiers présentés lors de la dernière séance. Les représentants CGT avaient assorti leur vote de réserves diverses (transmission de documents). Or, ils n'ont pas été destinataires des documents promis en séance. En conséquence, la CGT sera désormais davantage vigilante dans l'expression de ses avis, dès lors que ne sera pas garantie la transmission telle qu'actée en séance des documents. Pour le cas présent, M. DEWULF (CGT) rappelle que le Président s'était engagé à transmettre le « Référentiel de dotation des lycées » dans les semaines suivant la séance. Il reconnaît cependant que sa déception a été atténuée depuis la rencontre avec M. ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE affirme que les représentants du personnel obtiendront satisfaction. Il demande toutefois d'intégrer dans la réflexion la situation nouvelle provoquée par les décisions du Gouvernement concernant l'Education Nationale (suppression de 16 000 postes sur le territoire national) et la grogne légitime qu'elle suscite chez les personnels de ce ministère. Le Président de la Région a d'ailleurs rencontré ce 17 janvier la totalité des Proviseurs, Intendants ou Gestionnaires des lycées. La position de la Région a été rappelée avec force et fracas : la Région est opposée à toute fermeture et s'élève contre le traitement infligé à la région Nord Pas de Calais. Il est donc clair que la réponse de la Région est d'apporter la preuve aux lycées et plus généralement à la communauté éducative que la Région est à leur écoute et à leurs côtés. C'est dans cet esprit qu'il faut entendre la « Gestion individualisée des lycées » (anciennement « contractualisation ») souhaitée par l'Institution. A titre d'exemple, M. ALEXANDRE évoque la réunion au Siège de la totalité des proviseurs auxquels ont été expliquées les orientations de la Région quant aux « fonds de réserve », de manière à pouvoir les rendre publiques, comme il s'y est engagé, au prochain conseil académique de l'Education Nationale ainsi qu'à la prochaine séance plénière du Conseil Régional (juin prochain). Il sera ainsi répondu à une vieille revendication consistant à définir, par établissement, la nature de ce fonds. Il sera également possible d'en maîtriser la destination, puis d'en apprécier l'utilisation réelle par le lycée bénéficiaire. Ultérieurement, selon le niveau d'utilisation du fonds, il sera possible de réapprécier les besoins de l'établissement. Une 2^{ème} série de rencontres avec les directions d'établissement a eu lieu. Une 3^{ème} phase est prévue en juin prochain, où un état précis de chaque lycée sera dressé (état des bâtiments, situation en termes de formations, situation du personnel Régional, situation du personnel non Régional, ...). Par ce processus, la Région disposera d'une connaissance fine des situations et sera en mesure de prendre une décision fondée. C'est donc au terme de cette démarche que la Région pourra présenter une évaluation précise de la situation de chaque lycée. Ce n'est donc qu'à ce moment (la date du 14 juillet est évoquée) que le reproche formulé par M. DEWULF (CGT) serait justifié si l'information n'était alors pas encore répercutée aux représentants. Mais, actuellement, le processus d'évaluation n'est pas achevé : la réalité des lycées ne peut donc être consignée avec suffisamment d'exactitude. A l'issue de ce processus, la promesse faite sera tenue.

L'adoption du procès-verbal est soumise au vote (à main levée).
La DRH proclame les résultats du vote.

Résultat des votes :

VOTE	Autorité Territoriale	CFDT	CGT	UNSA
POUR	4	2	4	1
CONTRE				
ABSTENTION				
NE PREND PAS PART AU VOTE				

Nombre de membres ayant voix délibérative : 11

Avis favorable à l'unanimité

Explication de vote de l'UNSA : Se réjouit d'avoir un compte rendu détaillé de la séance précédente et sollicite sa mise en ligne comme cela a été acté pour une autre instance (CTP Central).

M. ALEXANDRE y répond favorablement.

2. Rapports pour avis

- Direction Générale Adjointe « Organisation et Ressources » :
 - Présentation du référentiel des emplois Techniques au sein des lycées par Sylvia DEROO, Chargée de Mission Evaluation à la DRH et Rémi MAILLARD, Directeur Adjoint Délégué aux Partenariats RH – Power point

En préalable à la présentation technique par Mme DEROO, M MAILLARD qualifie le projet d'aboutissement d'un long travail fait en concertation avec l'ensemble des parties prenantes : praticiens, partenaires sociaux, autorité fonctionnelle. Ce projet lui paraît avoir intégré, dans une large mesure, les observations émises par les organisations syndicales ainsi que par les équipes de direction des établissements. M. MAILLARD aborde ensuite l'intérêt du référentiel des emplois, pour les agents dont les compétences attachées à leur emploi se voient reconnues, et pour l'administration, qui dispose d'un outil de gestion des ressources humaines (recrutement, formation).

Mme DEROO présente ensuite en détail le référentiel et ses perspectives d'évolution.

M. MAILLARD apporte plusieurs compléments faisant débat.

Il aborde ainsi la question de la fourchette de grades à travers deux points :

- concernant l'accès au cadre d'emplois des techniciens, qui renvoie à l'engagement de l'exécutif de permettre l'accès à la catégorie B des agents encadrants des lycées, il a été indiqué, au tableau de correspondance grades / emplois du référentiel, un certain nombre de critères internes présidant à la transformation en postes de technicien des postes occupés par les responsables d'équipe ou les responsables de cuisine. Ceci n'est qu'une première marche, car nous sommes contraints pour l'accès au grade de technicien à des concours. En conséquence, nous devons opérer une priorisation de la transformation des postes de technicien dans les établissements. Sur ce point, le document de présentation

évoque le critère d'encadrement de plus de 20 agents pour les chefs d'équipe (il faut en réalité comprendre « une vingtaine » comme cela avait été acté lors des réunions du groupe de travail) ; ce document ne reprend pas non plus (comme il en a été fait la remarque) l'état des discussions menées en réunion sur la question des chefs de cuisine, puisqu'au final, après récusation du critère d'encadrement de deux agents (bien plus souple que pour les responsables d'équipe), seuls les critères de nombre de repas et de présence d'un internat sont proposés.

- concernant la fonction d'encadrement par les adjoints techniques principaux, il est indiqué qu'elle est prévue par le cadre d'emplois des adjoints techniques des établissements d'enseignement (ATEE). M. MAILLARD précise que le référentiel ne revient pas sur l'ouverture (actée en CAP) à la promotion interne en adjoint technique principal (pour les agents en situation de proche départ à la retraite notamment et pour les EMOP).

M. MAILLARD aborde ensuite la question de la maintenance informatique. Il a été souhaité, en tant que mesure conservatoire, une maintenance de premier niveau, à considérer comme première étape d'une organisation plus aboutie (qui, notamment, définira l'articulation entre maintenances de 1^{er} et de 2^d niveaux et intégrera le dispositif de maintenance dont l'Etat a la charge) et arrêtée après concertation avec les représentants du comité.

M. POULY (UNSA) signale la déception de son organisation par rapport au référentiel présenté, lequel ne tient pas compte des remarques formulées en groupe de travail et par ailleurs ne contient pas les fiches de poste par spécialité des EMOP. Il rappelle que le CTP Central de septembre 2007 ne prévoyait aucune condition d'encadrement pour l'accès en B, alors qu'aujourd'hui, il est question de fixer un critère de 20 personnes à encadrer. En conséquence, l'UNSA n'émettra pas d'avis favorable, eu égard également au traitement de la situation d'un chef de cuisine qui se voit placé sous l'autorité d'un responsable alors qu'il l'est lui-même. Entre aussi en ligne de compte dans la position de l'UNSA l'ignorance par le document présenté du fait que les électriciens (pressentis parmi d'autres pour l'intervention de 1^{er} niveau) sont d'ores et déjà en charge d'une maintenance informatique de 2^d niveau.

M. ALEXANDRE tient alors à relever que ce qui vient d'être évoqué par M. MAILLARD ne décrit pas une situation figée. Il ajoute que, selon ses informations, les réunions de travail et notamment celle du 13 décembre ont été constructives. Il considère qu'une nouvelle demande émerge et qu'il convient de la satisfaire progressivement. M. ALEXANDRE s'inscrit dans une démarche de défense d'un service public attaqué et mis en pièces (sont évoquées les 59 562 suppressions de postes envisagées uniquement dans le primaire et le maternel). On connaît déjà, poursuit M. ALEXANDRE, le nombre de postes qui fermeront en 2011, 2012 et 2013, sans même que l'on connaisse les effectifs de rentrée. Il évoque une situation jamais rencontrée de dépeçage de l'Education Nationale. S'agissant de l'Institution, il est hors de question de remettre en cause les engagements pris devant les représentants du personnel. Il convient simplement de tenir compte des délais nécessaires (la période de fin avril voire de début mai est avancée : elle correspond au terme de l'action de Gestion Individualisée des lycées). Alors disposerons-nous d'un diagnostic des lycées qui permettra de traiter de toutes questions et même d'anticiper sur les évolutions nécessaires. C'est de cette manière qu'il faut par exemple appréhender la question du nombre d'agents à

encadrer : on ne peut pas, a priori, rejeter la condition d'encadrement à remplir. Il convient donc de retenir l'hypothèse d'un besoin d'encadrement d'une vingtaine d'agents (même si l'exigence peut être moindre) puis de réexaminer cette question, en septembre prochain. En conclusion, il ne peut être allégué aujourd'hui le défaut d'écoute des représentants, car les délais de réalisation des actions par l'Administration doivent être pris en compte. Aussi, soit l'on s'entend ce jour sur cette base d'un encadrement d'une vingtaine d'agents ; et la négociation se poursuit. Soit les représentants dans leur ensemble ne le souhaitent pas ; en ce cas, l'adoption du référentiel est repoussée à septembre.

M. DEWULF (CGT) rappelle que dès le départ, la CGT s'est montrée favorable au principe des fiches « emploi » des agents des EPLE, comme ceci est d'ailleurs prévu pour les agents du Siège. Cependant, la CGT s'attendait à ce qu'à travers cette notion soit déterminé le métier des agents et précisément arrêté le niveau de poste appelé par les besoins des services. Or, il constate un déficit d'informations en la matière. La prudence guide en conséquence sa position. D'autant, souligne-t-il, qu'il est question dans le document présenté de fourchette de grades de recrutement pour un poste donné. Se pose en effet alors, selon M. DEWULF, la question de la reconnaissance des fonctions de l'agent en poste. Les correspondances missions / grades procèdent même, poursuit-il, d'une lecture régressive de la réalité.

M. DEWULF (CGT) ajoute qu'il est question, dans le référentiel, de métiers de niveaux 1 et 2, puis d'O.P. Or aujourd'hui, il y a possibilité, comme l'a à maintes reprises demandé son organisation, souligne-t-il, de retenir un haut niveau de recrutement (ATP), si peu que ne lui soit pas opposée la contrainte d'encadrement. Il observe à ce propos que la mission de « conduite de travaux » ne lui apparaît pas s'identifier à celle d'« encadrement », et qu'en outre, l'encadrement n'est pas une mission obligatoirement dévolue aux ATP par le statut particulier des ATEE. De plus, le référentiel des emplois n'intègre pas toutes les spécialités (auxquelles s'inscrivent les agents) prévues au concours d'ATP. En conclusion, sauf cas précis, la Région ferme l'accès aux grades d'ATP, malgré de surcroît les besoins.

M. DEWULF (CGT) indique ensuite, échaudé, qu'il engagera son organisation uniquement, désormais, sur des documents écrits.

Il considère l'objectif de M. ROMAN des trois postes de catégorie B (seuil par ailleurs non tenu pour plafond par M. DEWULF) en lycée est contrarié en fait par la condition d'encadrement (fourchette de 18 à 22) posée par l'administration. Dans tous les cas, dans chaque établissement, au moins un « contrôleur » doit être prévu, exigence dépassant la condition d'encadrement posée.

Dans le tableau de correspondance entre les emplois et les grades, M. DEWULF (CGT) demande que les grades d'ATP soient mentionnés pour l'emploi de second de cuisine.

Enfin, il fait remarquer que les agents Régionaux n'ont pas de relations fonctionnelles avec les élèves ni avec les fournisseurs.

M. ALEXANDRE analyse comme suit l'état des discussions. Deux problèmes, l'un de forme (fourchette de grades, encadrement), l'autre de fond, apparaissent. La question du nombre d'agents à encadrer peut être réglée (l'on s'entendrait sur un encadrement de 15) puis rendez-vous serait pris pour septembre. M. ALEXANDRE évoque alors l'intérêt d'un PV et ses effets pour lui : l'objet du PV est de consigner par écrit les déclarations faites, et d'obliger à s'y conformer. Si le comité s'entend pour un encadrement de 15 agents, cette

condition sera respectée. Quant au fond, le besoin de poursuivre la discussion est manifeste, même si les interrogations formulées paraissent relever davantage de problèmes d'interprétation ou du besoin de précisions que de désaccords de fond. Pour cette raison, il propose de reporter le point en septembre ou avant si possible (avec examen de la question de l'encadrement, puisque la proposition d'un encadrement de 15 agents n'est pas retenue). D'ici cette date, les négociations doivent reprendre.

Quant au principe des EMOP, dont la mobilité est le principe de fonctionnement, elles seront effectivement mobiles partout, affirme M. ALEXANDRE, ce point étant d'ailleurs traité actuellement dans le cadre des rencontres avec les directions d'établissement.

M. DE VREESE s'étonne du contraste entre la position livrée aujourd'hui et celle exprimée tout au long des réunions du groupe de travail.

M. MAIRE fait valoir que le document présenté est l'aboutissement d'un travail étalé sur plusieurs années et mobilisant plus de 10 % des agents des EPLE. Le contenu de ce document est donc bien étayé et représentatif de la concertation menée. Il est par ailleurs important que les agents des EPLE disposent dès maintenant des informations contenues dans le référentiel. M. MAIRE revient ensuite sur deux questions abordées. Concernant la question de la fourchette de grades, la porte n'est pas fermée, tient-il à souligner. Certes, l'administration prévoit une condition d'encadrement. Pour autant, il faut relever que l'administration a bien acté l'ouverture de postes de catégorie B. Si nous allons continuer de travailler au référentiel, et nous réunir lors d'un prochain CTP, il ne se tient pas de faire de cette question un critère déterminant d'approbation du projet présenté. S'agissant de la référence aux élèves dans la partie du document consacré aux relations fonctionnelles, il propose d'apporter un modificatif tenant compte de la remarque formulée précédemment.

M. DEWULF (CGT) considère que sur ce dernier point, un accord est rapidement possible. Par contre, sur la question de la fourchette des grades, le problème est plus fondamental.

M. MAIRE suggère alors, pour avancer sur ce dossier et par cette occasion pouvoir communiquer aux agents les informations les intéressant, de traiter ainsi le dossier :

- vote de principe sur le référentiel, incluant des correctifs apportés,
- discussion distincte sur la « fourchette de grades », avec report de son examen final en septembre et intégration des éléments (dont ceux permettant de préciser la fourchette de grades pouvant correspondre aux missions) issus de la mise en œuvre de la Gestion Individualisée des Lycées.

M. DEWULF (CGT) se veut constructif, mais réitère qu'il ne peut se prononcer favorablement sans engagement ferme. Il ne souhaite pas être pris au piège comme sur le dossier du « référentiel de dotation ». Il évoque, à l'appui de l'exigence de précisions sur les fonctions, le cas d'un agent condamné au regard d'une tâche ne relevant pas de sa compétence réglementaire, et rappelle que les EMOP ne sont pas à la disposition des proviseurs.

M. ALEXANDRE entend ces remarques, constate le besoin d'amélioration du projet, propose la continuation de la négociation avec les organisations syndicales pour finalement entériner le projet en CTP en septembre prochain, projet qui devrait répondre aux préoccupations des représentants.

Quant au nombre de postes dans les lycées, les représentants en auront la liste et, plus généralement, ils disposeront d'une photographie de l'état des lycées (*Cette liste sera distribuée avec les réponses aux questions écrites*).

M. DEWULF (CGT) relève qu'on a bien prévu la création de poste de contrôleur en dépit de la condition d'encadrement de 20 agents. Il confirme la nécessité de rediscuter le dossier.

M. ALEXANDRE reformule précisément sa proposition de report en septembre, voire en octobre si besoin, avec reprise des réunions du groupe de travail.

Le comité est favorable à la proposition.

- **Direction Générale Adjointe « Education et Lycées »**

- **Présentation de la Gestion des Equipes Mobiles d'Ouvriers Professionnels des lycées (EMOP)**

Power point : bilan d'activités des EMOP présenté par Thierry GILLET, Directeur Adjoint délégué à la Direction du Patrimoine

M. MAILLARD évoque la clause de révision prévue en septembre.

Puis, le bilan d'activités est présenté dans le détail par M. GILLET.

M. MAILLARD intervient sur les orientations. Il rappelle avant tout le travail mené, en parfaite harmonie avec la Direction du Patrimoine (DPA) et la DGA Education Lycées (DGEL). Il signale, notamment, l'intégration de la problématique du temps de travail / temps de déplacement des agents, de la problématique du devenir des agents en situation de mobilité forcée, et enfin de celle des besoins, étant signalée la faveur des élus envers la maintenance générale des bâtiments.

Il poursuit en signalant que les propositions ont souvent le caractère de mesures conservatoires et sont donc appelées à évoluer.

Deux axes orientent les mesures prises. La question du pilotage des EMOP est d'abord évoquée. Sur ce point, la Région est insuffisamment présente. Vu ce problème, il s'agit, pour la DPA et la DGEL en l'occurrence, de s'affirmer comme superviseurs de la gestion des EMOP, à charge pour elles d'intégrer les éléments issus de la Gestion individualisée des Lycées. Le 2^{ème} axe renvoie au maillage et à la structuration des EMOP. Des unités de 6 agents sont proposées. Vu les besoins en maintenance générale, le renforcement des moyens en personnel est nécessaire. Ce renforcement s'effectuera dans l'immédiat par le recours aux EMOP spécialisées. La question des moyens pérennes de renforcement fera l'objet d'un prochain comité, en juin ou juillet prochain.

M. DEWULF (CGT) intervient en premier lieu pour se plaindre de la transmission anormale des documents CTP dans un établissement.

M. DE VREESE répond alors que la Région n'en est pas à l'origine. Il s'insurge contre de telles allégations faisant peser, de manière infondée, des soupçons sur les services.

M. DEWULF (CGT) en appelle en conséquence à la responsabilité des organisations syndicales. Il tient ensuite à faire part de sa satisfaction du travail réalisé, et remercie à ce titre M. GILLET et à travers lui, la Région. Il regrette simplement les effets négatifs d'une mutualisation des moyens des EMOP spécialisées et générales. Il rappelle que la CGT demande la constitution d'un groupe de travail sur les EMOP. Il tient également à se féliciter du rapport de M. MAILLARD auquel il adhère majoritairement (à 80%). M. DEWULF (CGT) condamne ensuite l'utilisation des EMOP aux fins de travaux réalisés à la demande des établissements. Il lui paraît incompréhensible que la Région, propriétaire des bâtiments, n'ait pas la maîtrise des EMOP. Il adhère au besoin de renforcer les EMOP. Il demande de prévoir un règlement qui permette de suivre les programmations des travaux, et considère qu'en la matière, une simple note interne aux EPLE suffit. Ceci permettra de travailler dans de bonnes conditions.

En revanche, M. DEWULF (CGT), favorable à l'examen au cas par cas des situations rencontrées, se prononce contre le principe général des redéploiements d'effectifs (...). Il est favorable à une proximité géographique accrue des EMOP par rapport aux implantations lycéennes et à une redéfinition des secteurs. Le bassin n'étant pas nécessairement adapté.

Il conclut son propos en saluant de nouveau le travail réalisé, regrette seulement le défaut de mention, dans le tableau, des spécialités des agents des EMOP spécialisées et l'utilisation de celles-ci à des travaux de maintenance générale. Il sollicite qu'un référent soit institué pour le suivi des problèmes de personnel. Enfin, il évoque l'attachement à accorder au respect du principe d'égalité de traitement face aux frais de repas, et par ailleurs sollicite une charte en la matière.

M. ALEXANDRE analyse l'intervention de la CGT comme valant accord global sur le projet présenté. Il rappelle que nous n'évoluons pas dans la cogestion mais que le respect prévaut à l'égard des partenaires sociaux.

M. POULY (UNSA) fait part à son tour de la satisfaction de l'organisation UNSA et rejoint les positions exprimées par la CGT. Il remercie spécifiquement M. GILLET pour la transparence de sa présentation. Toutefois, il regrette que des problèmes de fond n'aient pu être abordés et valide corrélativement le principe de réunions en groupe de travail. Parmi les réflexions à avoir, l'une devra porter, considère M. POULY (UNSA), sur l'autonomie très relative des responsables d'EMOP par rapport à leur autorité fonctionnelle. Par ailleurs, il se dit favorable au renforcement des EMOP, et relève comme la CGT l'existence d'une problématique des interventions des EMOP. M. POULY (UNSA) signale encore la prise en compte par M. MAILLARD des remarques formulées par les représentants syndicaux et du personnel, regrettant que la question des transformations de postes n'ait pas pu être traitée plus en amont. Enfin, il souhaite l'examen du problème lié aux véhicules des EMOP. En conclusion, il se dit très satisfait du dossier.

M. POUCHAIN (CFDT) fait, lui aussi, part de sa pleine satisfaction même s'il considère que le processus est long et laborieux. Il signale que la CFDT partage la position exprimée par la CGT contre le redéploiement de personnels.

M. ALEXANDRE, sur ce dernier point, considérant que le redéploiement ne relève pas d'une politique de la Région, demande de proscrire l'utilisation dans nos écrits des termes de

« redéploiement » et de « mobilité ». Il estime que ces termes sont évocateurs d'une institutionnalisation, ce qui n'existe pas dans les faits. Pour autant, il est entendu que les situations seront analysées au cas par cas.

M. DEWULF (CGT) remercie le Président. Il aurait souhaité, en plus du bilan de toutes les EMOP, qu'un état par EMOP soit fourni.

M. ALEXANDRE y est favorable : les documents seront transmis le moment venu.

L'adoption du rapport est soumise au vote (à main levée).

La DRH proclame les résultats du vote.

Résultat des votes :

VOTE	Autorité Territoriale	CFDT	CGT	UNSA
POUR	4	2	4	1
CONTRE				
ABSTENTION				
NE PREND PAS PART AU VOTE				

Nombre de membres ayant voix délibérative : 11

Avis favorable à l'unanimité

3. Rapports pour information

- Direction Générale Adjointe « Organisation et Ressources »
 - Présentation du point d'étape de la démarche de gestion de proximité par Jean-François DESPREZ et Sylvie BERTHIER, Délégués Ressources Humaines.
- Direction Générale Adjointe « Education et Lycées »
 - *Présentation du point d'étape sur la démarche de contractualisation [Gestion Individualisée des Lycées (GIL)] avec les EPLE par Anne WETZEL, Chef de Service à la DGA « Education et Lycées »*

Mme WETZEL précise que le programme prévisionnel des Investissements sera présenté fin juin, début juillet une fois la démarche de gestion individualisée aboutie. Elle constate que les premiers retours des EPLE concernant la « gestion individualisée » sont très positifs.

Après ces présentations, M. ALEXANDRE fait observer que la démarche de « Gestion individualisée des lycées » est unique en France. Le but est de faire de nos EPLE des endroits dont nous soyons collectivement fiers. Nous voulons en ces temps difficiles, et face à un Etat fermé, par le dialogue, disposer de lieux protégés, de lieux d'excellence. C'est d'ailleurs parce que c'est difficile que nous agissons, que, solidairement, nous faisons participer tout le monde, pour que tout se fasse au mieux. Ainsi, nous progresserons collectivement. Dans ce cadre, le travail en transversalité est un impératif pour les services de la Région. La Région, ajoute M. ALEXANDRE, devient de cette façon le seul endroit où les

proviseurs et les élèves peuvent encore se faire entendre, défi que relève l'Institution. Il précise que parmi les aspects de la situation des EMOP doit figurer la question des distances de travail. Il insiste enfin sur l'importance des petits EPLE situés dans le milieu rural.

M. DEWULF (CGT) perçoit davantage le sens de la Gestion Individualisée des Lycées suite aux présentations faites ce jour. Il souhaite l'implication en amont des organisations syndicales en tant que telles via la mise en place d'un groupe de travail. Par ailleurs, en écho à la présentation réalisée par Mme BERTHIER, il répercute le sentiment des agents des EPLE selon lequel les agents DRH intervenant sur site paraissent plus à l'écoute des directions d'établissement que du personnel Régional. Cela le conduit à solliciter un bilan des interventions des agents RH dans les lycées, qui mentionnerait entre autre les conflits relevés (situations de harcèlement, non-application du règlement intérieur, ...). Ce document servirait d'outil de suivi des actions réalisées consécutivement aux interventions de la Région. M. DEWULF (CGT) tient enfin à remercier Jean-François DESPREZ et Sylvie BERTHIER ainsi que les autres délégués RH pour les bonnes relations entretenues.

M. ALEXANDRE souhaite rester sur le schéma retenu pour les 30 premiers lycées visités. Il acte ensuite la mise en place de quatre groupes de travail

-restauration

-informatique dans les lycées

-chèques livres (avec le souci d'une simplification du dispositif)

- budget /action lycéenne (avec passage d'une politique de guichet à une politique équitable dans la répartition (la Gestion Individualisée des Lycées y contribuera), sachant qu'1/3 de lycées n'utilisent pas le budget alloué, 1/3 le font, le dernier tiers ayant des prévisions de dépenses non acceptables]

- Présentation de l'expérimentation du budget participatif des lycées par Anne WETZEL, Chef de Service à la DGA « Education et Lycées »

M. DEWULF, pour avoir participé à la dernière réunion organisée, indique bien connaître la question, et considère très positif le projet. Il pointe un élément négatif, résidant dans l'insuffisante implication des personnels régionaux des EPLE. Les directions d'établissement lui semblent devoir être interpellées sur ce point car elles en seraient la cause. Un 2^{ème} regret est formulé, l'absence de projet concernant directement les agents Régionaux des lycées.

M. POULY (UNSA) interroge sur les critères de sélection des 5 lycées pilotes. Il demande que, comme la CGT, l'UNSA soit invitée aux réunions.

Mme GIQUELLO (CFDT) remercie la Région d'avoir lancé ce budget participatif, qui témoigne de la reconnaissance de la Communauté Educative. Elle demande qu'un effort soit porté sur la communication en amont afin de favoriser la participation de tous. Elle juge positif ce projet qui permet à chacun de s'exprimer et de réfléchir ensemble. Tout en concédant leur insuffisance, elle fait valoir le dépôt de projets par les personnels TOS et signale que la majorité des projets portent sur des questions d'hygiène et sécurité. Enfin, elle réclame également la participation de l'ensemble des organisations syndicales aux réunions.

M. ALEXANDRE indique prendre note des remarques. Il assure que le comité est appelé à se réunir de nouveau.

M. ALEXANDRE demande que les réponses aux questions écrites soient distribuées aux membres. *Les services procèdent à la distribution.*

4. Questions inscrites à l'ordre du jour au titre de l'article 25 du décret

Les réponses aux questions de la CGT transmises en vue du CTP CE reporté (du 7/12/10), non traitées en CTP Central (du 10/12/10), seront annexées au procès verbal.

5. Questions diverses

Les réponses aux questions diverses seront annexées au procès verbal.

La séance du CTP CE du 11 février 2011 est levée à 12h53.

Jean-Marie ALEXANDRE
Président